

*Privilège—M. J. Turner*

J'invite maintenant le député de Papineau à clore le débat, car la Présidence estime avoir entendu la plupart des arguments, bien que le prochain intervenant ait peut-être un point capital à signaler.

[Français]

**L'hon. André Ouellet (Papineau):** Monsieur le Président, évidemment j'apprécie beaucoup l'intervention que vous venez de faire à la suite des propos tenus par le député conservateur qui vient de parler, parce que, fondamentalement aussi bien ce député que la ministre des Communications (M<sup>me</sup> MacDonald) qui veulent venir à la défense du ministre des Finances (M. Wilson) essaient d'amener la discussion sur un sujet tout autre que celui qui a été soulevé par le chef de l'Opposition. Ce que nous mettons en cause ce ne sont pas les 20 petits amis du ministre des Finances, c'est le ministre des Finances lui-même, et je vous soumets que le ministre des Finances a brimé mes droits, mes privilèges en tant que député, ainsi que les privilèges de tous les députés de cette Chambre, aussi bien du côté de l'opposition que du côté du gouvernement.

Nous, en tant que députés, devons attendre demain soir pour connaître l'annonce et les décisions du ministre. Et certains d'entre nous devront passer une partie de la journée à huis clos, dans une salle, séquestrés pour les fins des informations concernant le document qui sera rendu public demain soir par le ministre des Finances.

Or, nous apprenons que 20 petits amis du ministre des Finances auront aujourd'hui la possibilité de connaître ce que nous saurons seulement demain, et nous ne savons pas qui sont ces 20 petits amis. Mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a demandé au ministre des Finances de déposer la liste des noms de ces 20 privilégiés. Le ministre des Finances n'a pas eu le courage de nous donner ces noms.

Deuxièmement, nous ne savons pas où iront ce soir ses 20 petits amis. Où vont-ils coucher? Que feront-ils alors qu'on impose le huis clos à ceux qui, demain . . .

[Traduction]

**M. le Président:** Le député de Papineau reprend un argument qui a déjà été invoqué. Ces vingt personnes ne sont pas des jurés. Elles ont été assermentées pour la période au cours de laquelle elles ont été en rapport particulier avec le ministre. Une fois que les personnes ont été assermentées, on n'a pas coutume de les suivre partout ni de les enfermer dans une salle ou un immeuble spécial.

**M. Gauthier:** On le fait pour nous. On le fait pour la presse.

**M. le Président:** Le huis-clos, c'est bien sûr autre chose. Personne n'est alors assermenté.

Je sais que le député de Papineau veut aider la Présidence. Il pourrait peut-être laisser tomber cet argument et revenir à la question de privilège qu'il analyse si bien.

[Français]

**M. Ouellet:** Monsieur le Président, j'apprécie votre remarque selon laquelle, bien sûr, les 20 petits amis du ministre des Finances ont prêté un serment de confidentialité. En réalité,

toute notre argumentation sur le bris du privilège des députés est que le ministre des Finances va rendre publiques, à un petit groupe de privilégiés, des informations qui ne seront connues par le public que demain soir et qui ne seront connues que par quelques députés et quelques représentants de la presse que demain après-midi, alors que les députés et les journalistes, eux, devront être confinés dans une chambre et attendre à la dernière minute—jusqu'au moment où le ministre sera prêt à faire sa déclaration—pour sortir de cette chambre et parler du document du ministre.

Or, la question de la consultation n'a jamais été mise en cause par nous. Et la ministre des Communications—qui tente de venir à la rescousse de son collègue des Finances qui est un député qui a une longue expérience au Parlement, qui connaît très bien le Règlement et les coutumes parlementaires—essaie d'inventer un argument pour défendre et protéger le ministre des Finances qui est dans de beaux draps. De nous parler des consultations est peut-être une façon d'essayer d'abriter le ministre des Finances. Mais en réalité, ce n'est pas à la consultation que nous en voulons. Nous n'avons jamais contesté le fait que le ministre des Finances puisse consulter des personnes. Ce que nous contestons, c'est qu'aujourd'hui même, au moment où nous parlons ici en cette Chambre, au moment où nous nous opposons à cette attitude du ministre des Finances, 20 petits amis du ministre sont dans les secrets du ministre et savent ce que le ministre va dire demain soir.

Et d'après nous, monsieur le Président, cela est un bris grave aux privilèges de cette Chambre des communes.

• (1700)

[Traduction]

**M. le Président:** Je crois qu'après cette très longue discussion, la Présidence est fondée de demander aux députés de faire preuve d'indulgence à son égard et de clore le débat. Je tiens à remercier tous les députés pour leurs interventions. Je crois que les réponses que des députés ont pu fournir à certaines de mes questions bien précises vont m'être utiles. Je vais essayer de rendre ma décision le plus vite possible et de voir si mes observations seront utiles aux députés.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que vous voulez clore le débat, mais je tiens à ajouter quelque chose qui peut vous éclairer dans vos réflexions. Il existe un précédent en ce qui a trait à ce genre de conseiller de l'extérieur. Je crois que c'est lorsque Walter Gordon . . .

**M. le Président:** Je remercie le député, mais ce point a déjà été signalé. C'était en 1963 et l'argument a été invoqué par le député de Regina-Est (M. de Jong), je crois, ainsi que par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) dans son exposé de tout à l'heure.

Certains d'entre nous ne siégeaient pas encore à la Chambre à cette époque, mais on se souvient néanmoins parfaitement de ce qui s'est passé. Je remercie le député pour sa contribution. Je vais clore ici le débat, puis réserver mon jugement pour communiquer ma décision à la Chambre le plus tôt possible.